

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 829

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

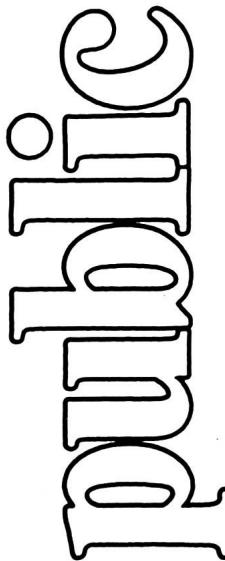
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
Nº 829 28 août 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

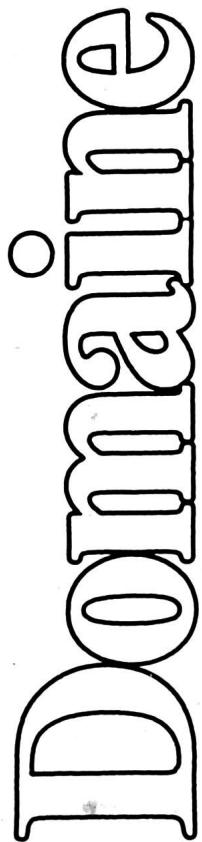
Ont collaboré à ce numéro:
Ernst Bollinger
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 25 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10 - 15527 - 9

Imprimerie des Arts et Métiers SA



VOTATIONS DU 28 SEPTEMBRE

Comme les betteraviers, les défenseurs de la culture attendent leur sucre

Le hasard des votations fédérales veut que soient couplés les votes sur le sucre de betterave et sur l'encouragement de la culture. Le deuxième sujet nous retient longuement car, même si l'enjeu simple peu spectaculaire, il est d'importance. Dans le dernier DP, André Gavillet décrivait les difficultés du «Message fédéral» à définir la culture. Mais il convient d'engager le débat plus à fond; il poursuit aujourd'hui sur le même sujet. La semaine prochaine, Yvette Jaggi soulignera l'importance du sponsoring, que le Parlement entend favoriser. La discussion n'est pas épuisée et nous y associerons volontiers nos lecteurs.

«T'as pas un pourcent?»

L'initiative populaire «en faveur de la culture» et le contre-projet de l'Assemblée fédérale vont, en septembre subir l'épreuve du vote (et du double non!), et entrer dans la phase simplificatrice de la discussion.

Initiative et contre-projet veulent donner une base constitutionnelle à l'encouragement de la culture par la Confédération; l'initiative demande de surcroît qu'un pourcent du budget annuel des dépenses soit affecté à la culture.

EN DEUX COLONNES SIMPLES

Le débat réducteur donnera ceci: il n'y a pas de «culture fédérale» (ce sera la base du non-non). Par surcroît d'argumentation, certains ajouteront que l'affectation d'une part du budget est contraire à la doctrine sur les finances publiques (base du non à l'initiative). Et puis, partisans et adversaires

diront encore, que certes il faut faire plus; que certes la Suisse est riche mais prosaïque et que nous devons apprendre à saluer la beauté.

Il ne saurait y avoir de culture fédérale, ou sinon elle aurait le goût détestable du français fédéral. Et pourtant, l'appartenance politique à la Suisse marque les œuvres les plus originales, comme un accent qui ne serait pas du terroir seulement. Quand on voit Dürrenmatt à l'émission mondano-littéraire d'Apostrophes, pas de doute, c'est lui le Suisse! Ou encore, en 1938, quand le Conseil fédéral justifiait, au nom de ce qu'on appelait alors la défense spirituelle, la création de Pro Helvetia, l'idée même d'une culture suisse, qui impliquait le pluralisme, la diversité, la tolérance était une réponse au racisme, à l'ethnocentrisme, à la propagande totalitaire.

Et si vous voulez entrer dans le détail, pour que le débat reste ouvert, cherchez — ça existe — les lois qui affectent à des buts précis (sociaux, routiers, lutte contre l'alcoolisme), un certain nombre de recettes, sans parler des pourcents fixes de la péréquation financière.

Si l'on refuse donc les arguments cuiller à pot, que reste-t-il? Un problème de compétence et un problème d'argent.

COMPÉTENCE

La Confédération exerce déjà une activité culturelle. Il y a un Office fédéral de la culture. On recense un musée national qui, après Zurich, s'implantera aussi à Prangins (les travaux sont en cours), une Bibliothèque nationale. La Confédération (SUITE AU VERSO...)